





Championnat de France Universitaire de Voile Match Racing

Yacht Club de Cherbourg

Du 16 au 18 mai 2025

Cherbourg

Grade 4

AVIS DE COURSE

Les abréviations suivantes s'appliquent à l'Avis de Course et aux Instructions de Course :

JI: Jury ou Jury International

AC : Avis de Course

AO: Autorité Organisatrice

RCV : Règles de Course à la Voile

IC : Instructions de Course CC : Comité de Course DT : Délégué Technique

[NP]: Un bateau ne peut pas réclamer conformément à l'AC 1.3

L'autorité organisatrice (AO) sera le Yacht Club de Cherbourg (YCC) en partenariat avec la ligue Normandie du Sport Universitaire (LNSU) et l'Association Sportive du Sport Universitaire de Cherbourg (ASSUC).

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile et la FFSportU rappellent que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

1 REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* incluant l'Annexe C des RCV, et par le **règlement voile universitaire de la FFSportU 2024/2025.**
- 1.2 Les règles d'utilisation des bateaux et la liste d'équipement, détaillées et faisant partie des IC s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- **1.3** La mention [NP] dans une règle de l'AC ou des IC signifie qu'un bateau ne peut réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
- **1.4** L'épreuve est un grade 4 World Sailing. La gradation est soumise à révision par World Sailing. Cette épreuve peut changer de grade s'il y a motif de le faire.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles le vendredi 16 mai au secrétariat du YCC.













3 COMMUNICATION

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au secrétariat du YCC, et diffusés sur le **groupe WhatsApp** créé pour l'épreuve, ce moyen de communication demeurant un complément d'information..
- 3.2 Les signaux faits à terre seront envoyés depuis le mât de pavillons devant le YCC.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- **4.1** 8 barreurs seront invités. Seuls les barreurs invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve.
- 4.2 La carte d'étudiant 2024-2025, la licence FFSportU 2024/2025 et la licence FFVoile 2025 compétition sont obligatoires.
- **4.3** Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.
- **4.4** Pour être admis à l'épreuve, la fiche d'inscription devra être renvoyée par mail à l'autorité Organisatrice avant le **vendredi 09 mai 2025.**
- 4.5 les droits d'inscriptions sont fixés à 500 € (location des bateaux + paniers repas + repas des équipages), non remboursables, à régler par chèque ou virement à l'ordre du Yacht Club de Cherbourg avant le vendredi 09 mai 2025.

Repas supplémentaire (paniers repas +Diner des équipages) pour coach/accompagnateur :40€/pers

IBAN : FR76 1380 7008 8032 6214 8062 959 BIC : CCBPFRPPNAN

Titulaire du compte : ASS YACHT CLUB DE CHERBOURG Port Chantereyne 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

- **4.6** Tous les concurrents doivent satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Règlementation 19.4 de World Sailing.
- **4.7** Tous les concurrents doivent obtenir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/sailor. Les barreurs devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'OA au moment de l'inscription.
- 4.8 Les barreurs doivent remplir l'inscription, payer les droits, verser une caution pour dommage de 1500 € et doivent s'assurer de la pesée de l'équipage au complet, le tout avant le premier briefing le samedi 17 mai.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit avoir terminé toutes les démarches d'inscription et avoir payé tous les droits.

5 DOMMAGE / DEPOT DE GARANTIE

- 5.1 Chaque barreur est responsable des dommages ou des pertes sur son bateau, à moins que la responsabilité ne soit attribuée autrement par les umpires ou le Jl. Le dépôt de garantie est la limite de responsabilité de chaque barreur pour chaque incident. Dans le cas où une déduction est faite sur le dépôt, le barreur sera tenu de remettre le dépôt à sa valeur d'origine pour continuer à participer à l'épreuve.
- **5.2** L'AO remboursera tout dépôt de garantie restant dans les 10 jours suivant l'épreuve.













6. EQUIPAGE (BARREUR/EUSE INCLUS/E)

- **6.1** Le nombre d'équipiers (barreur/barreuse inclus (e)) sera de **4 à 6 personnes** plus un(e) remplaçant/e
- **6.2** Après le signal d'avertissement d'un match, le barreur inscrit ne doit pas quitter la barre, sauf en cas d'urgence.
- **6.3** Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- **6.4** Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.
- 6.5 Le poids total de l'équipage y compris le barreur, au minimum en short et tee-shirt, déterminé au moment de l'inscription, ne doit pas être supérieur à 350 kg.

7. FORMAT DE L'EPREUVE / BATEAUX et VOILES/ PARCOURS

7.1 L'épreuve sera courue sur des J80

6 bateaux seront fournis.

Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : GV,Foc et Spi asymétrique.

Les bateaux seront attribués selon la décision du comité de course. L'intention du CC sera d'attribuer les bateaux par tirage au sort, soit quotidiennement, soit pour chaque round. Le CC peut également exiger que les bateaux soient échangés lors d'une phase éliminatoire.

- 7.2 Les voiles à utiliser seront attribuées par le CC. Bien que toutes les mesures raisonnables soient prises pour égaliser les bateaux, les variations ne seront pas motif à réparation. Cela modifie la RCV 61.
- **7.3** Le nombre de matches à courir chaque jour sera déterminé par le CC avec l'intention de donner le départ de chaque flight dès que possible après le flight précédent.

7.4 PARCOURS:

Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournement à tribord, arrivée vent arrière.

- 7.5 La zone de course prévue sera dans la rade de Cherbourg.
- **7.6** Les barreurs seront classés dans un round robin et répartis en une poule en fonction de la liste du classement World Sailing 30 jours avant l'épreuve.
- 7.7 L'épreuve est constituée des phases suivantes :

Phase 1 : 1 ou 2 Rounds Robin Phase 2 : Phase finale éliminatoire

7.8 Le CC peut modifier le format, mettre fin à une phase ou à l'épreuve lorsque, à son avis, il n'est pas réaliste de tenter de courir le reste des matches dans les conditions existantes ou dans le temps imparti restant. Les phases initiales peuvent être supprimées en faveur des phases ultérieures

8. PROGRAMME PREVISIONNEL

8.1 Vendredi 16 mai :

A partir de 10h00 : accueil des participants/confirmation d'inscription au YCC

- Vérification des licences FFSU/FFV et cartes d'étudiant
- Pesée des équipages

13h – 17h Entrainement

Session 1 : 13h00 à 15h00 Session 2 : 15h00 à 17h00













Samedi 17 mai :

08h-09h: accueil des participants /confirmation d'inscription au YCC

09h : Briefing des équipages

10h à 18h : Courses phase 1 (paniers repas)

19h30 : repas des équipages

Dimanche 18 mai :

09h : Briefing des équipages

10h à 16h : Courses à suivre – fin Phase 1 et/ou Phase 2 (paniers repas)

17h00 : Remise des prix au YCC

8.2

Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire d'assister :

- (a) au premier briefing pour les barreurs.
- (b) au briefing quotidien pour les barreurs.
- (c) à la remise des prix pour les finalistes et leurs équipages

9. PUBLICITE

9.1 [NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

10. [NP] CODE DE CONDUITE

- 10.1 Les participants et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes raisonnables des arbitres, y compris la participation à des cérémonies officielles, la coopération avec les sponsors, et devront se comporter de façon à ne pas porter tort au sport.
- **10.2** Les participants devront respecter le règlement sur la conduite sportive universitaire de la FFSportU.

11 MEDIA, IMAGES et SON

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents, et décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Eric Le Roi: eric.leroi@unicaen.fr tél: 06 81 13 71 44

Ou:

Yacht Club de Cherbourg - Port Chantereyne - 50100 CHERBOURG

Tél: 02 33 94 28 05 contact@yc-cherbourg.com











